

Consultation du public – sonneur à ventre jaune – UR CPIE (27) - dérogation espèces protégées

Conformément aux articles L123-19-2 du Code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, vous êtes invités à donner votre avis sur un projet d'arrêté préfectoral en réponse à une demande de dérogation à la protection des espèces pour déroger à l'article L411-2 du code de l'environnement.

Ce projet porte sur l'élevage ex-situ de spécimens de Sonneur à ventre jaune dans l'objectif de réintroduction d'individus dans des habitats restaurés. Demande faite par l'Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement de Normandie (UR-CPIE)

Consultation ouverte du 8 mars au 22 mars 2019

Il y a 3 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1 Etes-vous favorable à ce programme d'élevage et de réintroduction ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

oui non sans opinion

2 Votre avis général sur la demande de dérogation présentée par l'UR CPIE de Normandie au titre de l'article L.411-2 du code de l'Environnement pour la capture de spécimens de Sonneur à Ventre jaune pour un programme d'élevage ex-situ en vue de réintroduction dans des sites restaurés dans le département de l'Eure :

Veillez saisir votre commentaire ici:

3 Votre nom (facultatif) :

4 Votre prénom (facultatif) :

5 Votre commune de résidence :

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 22 mars minuit, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et prises en considération dans l'instruction du dossier

adresse d'envoi :

DREAL Normandie
Service Ressources Naturelles
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
BP 86002
76032 ROUEN Cedex